



ALAIN LEVAVASSEUR
Architecte DPLG

13/11/12

1 Parle-t-on de la même chose lorsqu'on évoque le paysage et l'environnement ?

On confond souvent les deux termes, alors qu'ils n'ont rien de commun. Pour bien faire la différence, Bernard Lassus, l'un des grands paysagistes français, utilise à ce propos la formule « un beau lac pollué ». La beauté du lac, c'est du domaine du paysage, mais la pollution renvoie à l'environnement. Un beau lac n'est pas forcément pur. Et un lac pur n'est pas forcément beau.

2 Un paysage fait-il partie du patrimoine ?

Une grande partie de notre législation s'appuie sur cette notion. Depuis quelques années se sont aussi développés des courants de pensée basés sur la notion de bien commun, qui rejoint celle de patrimoine immatériel.

À l'évidence, le paysage est un bien commun, par définition inaliénable. Est-ce qu'un champ d'éoliennes de 150 mètres de haut constitue une usurpation, un vol de paysage ? Certains opposants aux éoliennes considèrent que la question peut être posée de cette façon.

3 Peut-on aborder la défense du paysage uniquement avec des critères esthétiques ?

Dès qu'on parle de paysage, on mélange tout : les sentiments, l'esthétique, la culture, l'économie, etc. Le paysage, d'une certaine façon, c'est celui qui le regarde. Tout le monde peut le revendiquer en fonction de critères différents, et d'ailleurs tout le monde le revendique : les agriculteurs, les touristes, les habitants, les publicistes, les associations. On peut se demander pourquoi l'État n'a pas élaboré un plan d'aménagement éolien, comme il a pu le faire avec les autoroutes par exemple. Une seule éolienne est vue à 10 kilomètres à la ronde. C'est un constat, qui n'a rien à voir avec le fait que cela soit beau ou laid. Avec les 20 000 éoliennes prévues, on couvre toute la France. Elles seront omniprésentes dans notre champ visuel. Avec le photovoltaïque, développé au niveau du sol, le problème se pose de façon tout à fait différente. Mais, là encore, il s'agit d'une question de mesure.